



Caen, le 31 mai 2016

Réunion DP du 30 mai 2016

La Direction était représentée par la Directrice du service Relations Sociales et Qualité de Vie au Travail et l'Adjoint au service Appui au Réseau.

Une réunion qui n'a pas eu lieu !

Le lundi 30 mai 2016, a eu lieu la première réunion DP suite aux élections professionnelles dans l'établissement Pôle Emploi Normandie du 12 mai 2016.

Cette réunion s'est déroulée en présence des délégués du personnel élus des départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche ainsi que des représentants de la direction.

Au vu de la précédente mandature, au cours de laquelle les élus avaient du mal à obtenir des réponses définitives des différents représentants de la Direction, les délégués syndicaux et les délégués du personnel se sont assurés de la qualité exacte de la délégation de pouvoir remise à Mme la directrice du service Relations Sociales. Le code du travail prévoit en effet que le représentant de l'employeur doit avoir les mêmes pouvoirs décisionnaires que la Direction.

Une première suspension de séance est donc décidée par les représentants de la Direction afin d'obtenir les détails de cette délégation.

A son retour, celle-ci a spécifié n'avoir qu'une délégation d'**animation**.

Le seul rôle dévolu à ses représentants par Mme La Directrice Régionale de Pôle Emploi Normandie, est donc uniquement la lecture des réponses aux réclamations rédigées en amont par les délégués du personnel.

Il a été précisé qu'en cas de besoin d'éléments complémentaires, ceux-ci seraient ajoutés dans le compte rendu de la direction des réponses aux questions, six jours au plus tard après la réunion des délégués du personnel.

Une deuxième suspension de séance est alors décidée à notre initiative. Nous prenons alors contact avec l'Inspection du Travail afin d'avoir confirmation que le représentant de la Direction doit bien avoir un pouvoir de décision.

Après avis de l'Inspection du travail, les délégués du personnel ont demandé que la direction régionale soit, comme il se doit, représentée par un membre ayant les mêmes pouvoirs que l'employeur afin que ces réunions ce ne soient pas uniquement des chambres d'enregistrement.

Une troisième suspension de séance a alors lieu, à l'initiative des représentants de la direction.

Malgré leur demande, les délégués du personnel se sont vu refuser la transmission de la délégation écrite des représentants donnée par la Directrice régionale afin d'avoir connaissance de son étendue.

Les délégués du personnel, unanimement, et les délégués syndicaux présents, ont demandé le report de la réunion du jour et la mise en place d'une nouvelle réunion avec un représentant de la direction régionale ayant la délégation nécessaire pour les prises de décisions à prendre. Demande refusée par les représentants de la direction qui ont levé la séance en assurant que les réponses écrites aux réclamations envoyées en amont de la réunion seront envoyées dans les 6 jours, sans aucun échange possible.

La prochaine réunion des délégués du personnel prévue est donc, pour la direction, le 21 juin prochain, sans qu'aucune assurance ne soit donnée en terme de présence d'un représentant de la Direction ayant les pouvoirs de l'employeur.

La réunion DP Haute Normandie avait lieu au même moment, avec le même déroulé et les mêmes conséquences.

De ce fait, l'ensemble des organisations syndicales présentes ont décidé d'interpeller l'Inspection du Travail afin que soit rappelé à la direction régionale de Pôle Emploi la nécessité de se conformer aux principes qui régissent la tenue des réunions des délégués du personnel. Nous demandons que la direction soit invitée à proposer une nouvelle date de réunion des délégués du personnel pour le mois de mai 2016. Nous demandons également que Madame la Directrice régionale de Pôle Emploi Normandie préside les réunions des délégués du personnel ou y soit représentée par un représentant ayant les mêmes pouvoirs que l'employeur.

La prochaine réunion préparation DP CGT

est prévue le jeudi 16 juin 2016

(Merci de nous transmettre vos questions avant cette date

pour la réunion DP du mardi 21 juin 2016)

Nos Délégués du Personnel :

Collège 1	Titulaire :	Ludovic LEFEBVRE (Saint-Lô), Emilienne BADU (Honfleur) et Mathilde LE (Caen Centre)
Collège 1	Suppléant :	Stéphane GENDREL (Cherbourg La Noé), Martine OUIIN-LIABEUF (Caen Nord) et Elisabeth ROMARY (Caen Nord)
Collège 2	Titulaire :	Claude LEFEBVRE (Bayeux)

.....

*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contacter les militants
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2016
que nous vous proposons ci-dessous.*



Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie Année 2016

Nom : Prénom :
Adresse :
Site, Service, Unité :
Tel : E-Mail :@

A retourner auprès du militant de votre choix